

portant nomination de

- KOKO-Coffi Dotouvi
- GBEDEKOUN Emmanuel
- AGBOVOU Georgette épouse KOUASSI

tous en qualité d'Assistants Vérificateurs  
à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

VU la loi n°90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des Ordonnances n°21/PR du 26 Avril 1966 et 70-16 du 14 Mars 1970 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême ;

VU le Décret n°90-288 du 5 Octobre 1990 portant nomination de Monsieur Frédéric Noutaï HOUNDETON en qualité de Président de la Cour Suprême ;

VU la Prestation de serment de Monsieur Frédéric Noutaï HOUNDETON en date du 30 Octobre 1990 ;

VU l'Ordonnance n°90-15/PCS-CAB du 17 Décembre 1990 fixant les avantages en nature et en espèces alloués aux Personnalités de la Cour Suprême ;

VU les nécessités du Service ;

ORDONNE :

Article 1er.- :-KOKO-Coffi Dotouvi Attaché des Services Financiers Catégorie A3 échelon 3

- AGBOVOU Georgette épouse KOUASSI Secrétaire des Services Administratifs catégorie B3 échelon 4.

- GBEDEKOUN Emmanuel Secrétaire des Greffes et Parquets Catégorie C1 échelon 6

sont nommés Assistants Vérificateurs à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Article 2.- : La présente ordonnance qui prend effet à compter du 11 Janvier 1991 sera publiée au journal officiel de la République du Bénin.

AMPLIATIONS :

- PR	: 6	- DTCP	: 2
- PM	: 4	- DI	: 2
- SGG	: 4	- DLC	: 2
- HCR	: 4	- DAJL	: 2
- CS	: 10	- INSAE	: 2
- MF	: 2	- DPEJ	: 2
- MJL	: 8	- BCP	: 2
- Autres Ministères	: 12	- IGE	: 2
- ,Départements	: 6	- BN	: 2
- DPE/MTAS	: 2	- DAN	: 2
- DB	: 2	- Intéressés	: 3
- DSDV	: 2	- JORB	: 1
- DCF	: 2		

COTONOU, LE 15 JANVIER 1991

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME

F. N. HOUNDETON.-

RÉPUBLIQUE DU BENIN  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
DATE... 23-1-91  
ARRIVEE... 16h 28 /SGG